

Arras, le 28 février 2018

Mise en place du dispositif de distribution des repas aux migrants

Le Président de la République a annoncé lors de son déplacement à Calais le 16 janvier 2018, que l'Etat complétera le socle humanitaire à destination de la population migrante par la prise en charge de la distribution des repas.

L'association « La Vie Active » mandatée par l'Etat aura en charge la gestion du dispositif de distribution des repas, qui sera effectif à compter du **mardi 6 mars 2018**, matin.

Un prestataire privé livrera quotidiennement les denrées nécessaires à la préparation des repas. La Vie Active préparera, réchauffera et organisera la distribution des repas.

• **La distribution des repas se déroulera** à l'aide de moyens **mobiles** (deux fourgonnettes équipées de moyens de réchauffage et de distribution des plats), afin d'éviter la reconstitution de campements et de bidonvilles sur Calais.

Dans un premier temps, les distributions se feront sur les lieux identifiés suivants : rue des Huttes (à proximité du site de mise à l'abri dans le cadre du plan grand froid) et zone d'activités du Virval. Les sites pourront être amenés à évoluer en fonction des besoins et du contexte.

L'organisation de la distribution des repas ainsi conçue permettra d'offrir à la population migrante la possibilité de pouvoir disposer de repas dans de bonnes conditions de sécurité et avec une garantie de respect des normes alimentaires. Les forces de l'ordre seront en particulier présentes à proximité des lieux de distribution.

Sur le site de la rue des Huttes, un dispositif de préaux modulaires permettra aux migrants une mise à l'abri le temps du repas.

• **Deux distributions quotidiennes** 7 jours sur 7 seront organisées :

- **un petit déjeuner complet**, distribué de 9h à 11h, comprenant des boissons chaudes, fromage, pain, beurre, confiture, laitage, fruits ;

- **un repas quotidien**, distribué de 15h à 18h, avec double ration alimentaire correspondant aux besoins nutritionnels d'une population masculine jeune pour une journée (soit 200 grammes de viande, 300 grammes de féculent et légumes, 250 grammes de pain, un yaourt, un fruit). Le repas sera servi **chaud**.

L'accès à l'eau potable sera également assuré sur chacun des lieux de distribution.

Communiqué de presse



- **Au total, une équipe d'une vingtaine d'agents de la Vie Active** sera mobilisée pour assurer ce service.

Rappel du socle humanitaire déjà en place sur Calais :

- **Depuis le 8 août 2017, l'Etat permet à tous les migrants qui le souhaitent une mise à l'abri** sans condition, avec un accueil digne au sein des Centres d'Accueil et d'Examen des Situations (CAES) de la région Hauts-de-France et notamment dans les trois CAES du département du Pas-de-Calais (Abbaye de Belval – Troisvaux, Croisilles et Nédonchel). **628 migrants** ont rejoint depuis Calais les CAES. Des départs par bus vers les centres sont programmés tous les jours.

- **Sur le terrain, l'Etat a mis en place un dispositif d'information de la population migrante** (centres d'hébergement, droit au séjour, retour volontaire) mené quotidiennement sur le terrain par des équipes de maraudeurs de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) renforcées par un opérateur associatif mandaté par l'Etat (association AUDASSE).

France Terre d'Asile (FTDA) organise également chaque jour pour le compte du Conseil départemental des maraudes afin de repérer et de proposer systématiquement une mise à l'abri des mineurs isolés étrangers au titre de la protection de l'enfance. Durant l'année 2017, 2215 personnes se déclarant mineures ont été mises à l'abri (154 depuis le début de l'année 2018).

- **La Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS)** du Centre hospitalier de Calais a été renforcée. Elle permet une prise en charge médicale et para-médicale de la population migrante (consultations, soins infirmiers, délivrance de médicaments, soins dentaires, consultations de psychologues, douches thérapeutiques, etc.).

- **Un dispositif sanitaire** composé de latrines (caravane sanitaire mobile et 20 cabines WC) et de points d'eau (deux camions citernes de 1 000 litres équipés chacun de 10 robinets) spécifique aux migrants a été mis en place depuis août 2017. Ce dispositif est complété par 28 douches accessibles à tous par un système de navettes.

- **Dans le cadre du plan grand-froid**, l'Etat a mis un dispositif spécifique de mise à l'abri des migrants :

335 places dans deux hangars aménagés (à destination des migrants majeurs);

85 places dans des modulaires installés (à destination des femmes et des mineurs).

Depuis le 7 décembre 2017, ce dispositif a été déclenché à **8** reprises, soit **39** nuits, pour **10 017** mises à l'abri effectuées.

Sans oublier les réunions d'échange et d'information tenues régulièrement par l'autorité préfectorale avec les représentants des associations d'aide aux migrants.

Communiqué de presse



PRÉFET
DU
PAS-DE-CALAIS



Annexe 1 : Moyens mobiles assurant la distribution des repas

